

CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS AU 01 JUILLET 2023

I	CONDITIONS D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE COMPTE	FCFA / HT
1.1	Conditions d'ouverture et de clôture de compte	
1.1.1	Conditions d'ouverture (Avec remise de la convention de compte)	
1.1.2	Comptes chèques	Gratuit
1.1.3	Comptes épargnes	Gratuit
1.1.4	Dépôt à terme	Gratuit
1.1.5	Plan épargne logement	Gratuit
1.1.6	Compte joint	Gratuit
1.1.7	Autres types de comptes (comptes Eco; Vie Domestiques, Packages, SOGEPRIMO)	Gratuit
1.1.8	Autres produits d'épargne	Gratuit
1.2	Clôture de compte	
1.2.1	Compte chèque	Gratuit
1.2.2	Compte épargne	Gratuit
1.2.3	Dépôt à terme	Gratuit
1.2.4	Plan épargne logement	Gratuit
1.2.5	Compte joint	Gratuit
II	SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE	FCFA / HT
2.1	Gestions des comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Commission de mouvement au débit du compte Pour tout cumul d'opération au débit du compte ECO supérieur à 200.000 FCFA/ Mois	5%
2.1.1.2	Frais de tenue de compte	
	Tarifs mensuels	
	• Compte chèque	4 950
	• Compte ECO	990
	• Ivoriens résidents à l'étranger	2 200
	• Client décédé	2 350
	• Package STARTER	1 000
	• Pack HORIZON	7 150
	• Pack CLASSIC	8 545
	• Pack PREMIER	11 550
	• Package PRESTIBAD CLASSIC	4 000
	• Package PRESTIBAD PREMIER	12 000
	• Pack BANQUE PATRIMONIALE	50 000
	• Compte Professionnel Vie domestique	2 172
	• Compte en Euros (Contre valeur)	5 000
	Le Package STARTER est gratuit la première année	
	• PACK DIASPORA	65 300
	• PACK Elève Fonctionnaire /an	13 860
	Le Pack Elève fonctionnaire est gratuit la première année	
2.1.1.3	Relevé d'identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.1.4	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	6%
2.1.1.5	Frais de tenue de compte sur les livrets d'épargne	Gratuit
2.1.1.6	Autres types de conditions débitrices	
	• Forçage pour retrait d'espèce dans l'agence qui tient le compte	2 750
	• Procuration sur compte	3 000
2.1.2	Relevé de compte	
2.1.2.1	Mensuel	Gratuit
2.1.2.2	À la demande (mois en cours)	1 800
2.1.3	Attestation de solde	16 500
2.1.4	Attestation de clôture de compte	16 500
2.1.5	Autres types d'attestations bancaires	16 500
2.1.6	Attestation de non engagement	50 000
2.1.7	Attestation de redevance	50 000
2.1.8	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100
2.1.9	Frais pour procuration	3 000
2.1.10	Conditions créditices	
2.1.10.1	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	3,5%
2.1.10.2	Autres dépôts et produits d'épargne	Nous consulter
2.1.10.3	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple / SOGEPRIMO	Min:3,5%
2.1.10.4	Intérêts créditeurs sur les comptes à terme	Min:2,15%
2.1.10.5	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Min 3,5%
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.2	Chèques non barrés/vignettes	20
2.2.1.3	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.4	Lettre-chèques	Sur devis
2.2.1.5	Chèques de banque sur place	16 500 TTC
2.2.1.6	Chèques de banque UEMOA	16 500 TTC
2.2.1.7	Frais pour annulation de chèque de banque	16 500 TTC
2.2.1.8	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	
	• Par série de numéros de vignettes successifs	15 000
	• Par série de numéros de vignettes non successifs	15 000
2.2.1.9	Frais de destruction de chéquier	10 000
2.2.1.10	Délivrance de chèques de guichet	2000/opération
2.2.2	Cartes bancaires privative	
2.2.2.1	Renouvellement / Cotisation annuelle	
	• Carte privative (ECLAIR)	
	• Première carte	9 900
	• Seconde carte	7 000
2.2.2.2	Carte bancaire internationale	
	VISA HORIZON	
	• Première carte	15 000
	• Seconde carte	10 500
	VISA CLASSIC	
	• Première carte	30 000
	• Seconde carte	21 000
	VISA PREMIER	
	• Première carte	70 000
	• Seconde carte	50 000
	VISA PLATINUM	
	• Première carte	175 000
	• Seconde carte	87 500
	VISA INFINITE	
	• Première carte	280 000
	• Seconde carte	140 000
2.2.3	Confection de carte en urgence	Nous consulter
2.2.3.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	Voir tarif carte
2.2.3.5	Rédition du code confidentiel	5 500
2.2.3.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Gratuit
2.2.3.7	Opposition sur carte	
	• Par le client : perte , vol ou fraude sur la carte	11 000
	• Par la banque : usage abusif (particulier)	Gratuit
2.2.3.8	Levée d'opposition sur carte	5 500
2.2.3.9	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde; consultation/édition de solde d'historique)	Gratuit
2.2.3.9.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
	Distributeurs Automatiques (DAB) de la banque du client	Gratuit
	Distributeurs Automatiques (DAB) autres banques locales (GIM)	500
	Distributeurs Automatiques (DAB) dans la zone UEMOA (GIM)	500
	Distributeurs Automatiques (DAB) hors zone UEMOA (GIM)	2,2% Min:2 750
	Distributeurs Automatiques (DAB) par Cartes étrangères hors zone UEMOA (GIM)	3 500

2.2.3.9.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs	
	• Consultation/édition de solde dans la banque du client	Gratuit
	• Consultation de solde dans les autres banques locales	500
	• Consultation de solde dans l'UEMOA	500
	• Consultation de solde Hors Zone UEMOA	500
2.2.3.9.3	Paiements	
	• Dans la zone UEMOA	Gratuit
	• Hors zone UEMOA	2,2% par transaction
2.2.4	Virements et prélèvements	
2.2.4.1	Virements	
2.2.4.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.4.1.2	Virement sur place vers un tiers (RTGS)	6 600
2.2.4.1.3	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.4.1.4	Virement dans l'UEMOA (SiCA)	5 000
2.2.4.1.5	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Gratuit
2.2.4.1.6	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	
	• Création du dossier	Gratuit
	• Exécution des opérations	
2.2.4.1.7	Vers Société Générale Côte d'Ivoire	Gratuit
2.2.4.1.8	Vers Confrères	5 000
2.2.4.1.9	Modification de Virement Permanent	5 500
2.2.4.1.10	Mise à disposition de fonds	Mini 6 000 / Max:im 30 000
2.2.4.1.11	Domiciliation de salaires	Gratuit
2.2.4.1.12	Prélèvements	
2.2.4.1.13	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
	• Création de dossier	Gratuit
	• Exécution de l'opération	Gratuit
2.2.4.1.14	Impayé prélèvement	2 200 TTC
2.2.4.1.15	Forçage sur présentation prélèvement	5 500
2.2.4.1.16	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	34 650
2.2.4.1.17	Impayé issu d'une remise (imputable au bénéficiaire)	6 600
III	SERVICES BANCAIRES	FCFA / HT
3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.2	Remise de chèque même banque	Crédit au plus tard J+1
3.1.3	Remise de chèque encaissable sur confrère UEMOA	Crédit au plus tard J+2
3.1.4	Remise d'effets à l'escompte	Crédit à J+1
3.1.5	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de Chèques	Débit J-1
3.1.6	Versement et retrait d'espèce	J+1 Versement/ J-1 Retrait
3.1.7	Livrets d'épargne	Crédit: premier jour de la quinzaine suivant/ Débit: premier jour de la quinzaine précédent
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Emission chèque de banque en FCFA	16 500 TTC
	• SI RTGS	6 600 TTC/Ligne
3.2.2	Emission chèque de banque en autre devise	voir opération avec l'étranger
3.2.3	Demande d'opposition	11 000
3.2.4	Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD), (Saisie-arêt)	55 000
3.2.5	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.6	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.7	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	
3.2.8	Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	
	• Frais de traitement de saisie de créances/ Avis à Tiers Détenteurs (ATD) sur solde débiteur	55 000
	• Frais de mainlevée saisie attribution/ Avis à Tiers Détenteurs (ATD)	55 000
3.2.9	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.10	Retrait avec chèque de guichet dans une autre ville	2 000/Agence
IV	AUTRES SERVICES (DIVERS)	FCFA / HT
4.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
4.1.1	De 0 à 30 jours	5 500
4.1.2	De 30 à 60 jours	5 500
4.1.3	De 60 à 90 jours	5 500
4.1.4	Plus d'un (01) an	11 000
4.1.5	Supplément par photocopie	275
4.2	Boîte à lettres	Gratuit
4.3	Location Coffre-fort	
4.3.1	Petit	
	• Déposit	200 000
	• Frais annuels de location	66 000
4.3.2	Moyen	
	• Déposit	300 000
	• Frais annuels de location	132 000
4.3.3	Grand	
	• Déposit	400 000
	• Frais annuels de location	264 000
4.4	Reproduction de clé	Gratuit
4.5	Successions	
4.5.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	22 000
4.5.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	2,2% Max:2 000 000
4.5.3	Frais de tenue de compte	2 350
4.5.4	Frais relatif saisie-arêt/avis à tiers détenteur ou opposition administrative	55 000
4.6	Actes (garanties)	
4.6.1	Enregistrement / droit simple	
	Droit	18 000
	Timbre	500 par page et par nombre d'exemplaire
	• Transfert interne	0,3%
	Commissions	Montant des timbres + (10% du montant)
4.6.2	Enregistrement / droit hors délai	
	Droit	36 000
	Timbre	1 000 par page et par nombre d'exemplaire
	Commissions	Montant des timbres + (10% du montant)
4.6.3	Inscription des garanties au RCCM	
	PV de dépôt	5 000
	Scan	2 000
	Commissions	2 000
4.6.4	Frais Annexes	
	• Montant compris entre 1 et 300.000	* 0,15% du montant du prêt +frais. Min 6000 Max 10.000*

		0,10% du montant du prêt +frais. Min 6000 Max 10.000
		• Montant compris entre 1.000.001 et 2.000.000
		0,50% du montant du prêt +frais. Min 6000 Max 10.000
		• Montant supérieur à 2.000.000
		0,02% du montant du prêt +frais. Min 6000 Max 10.000
V	SERVICES DE BANQUE A DISTANCE	FCFA / HT
5.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
5.2.1	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet	Gratuit
5.2	Banque en ligne (Application mobile et web CONNECT)	
5.2.1	APPLI CONNECT (abonnement mensuel)	2 200 hors package
5.2.2	Virement électronique vers un autre établissement bancaire (Via CONNECT)	1000/Ligne de virement
5.2.3	Virement électronique vers les pays de l'UEMOA	3000/Ligne de virement
5.4	Banque par téléphone	1 500/Mois
5.5	Services sms (MESSALIA)	7 500
5.5.1	Formule Hebdo Simple	1 000/Mois
5.5.2	Formule Hebdo événementielle	1 500/Mois
5.5.3	Formule Hebdo Simple ou événementiel sur compte épargne	2 000/Trimestre
VI	GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENTS	FCFA / HT
6.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
6.2	Frais de mainlevée d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
6.3	Frais d'impayés (Avertissement)	34 650
6.4	Frais d'injonction	7 150
6.5	Duplicata lettre d'incident de paiement	5 500
VII	OPERATIONS SUR TITRES	FCFA / HT
7.1	Opérations du marché primaire	
7.1.1	Commission de structuration et d'arrangement d'opérations financières de marché	[0,8 % - 2 %] Montant levé
7.1.2	Commission de placement de titres	[0,7 % - 1,75 %] Montant placé
7.1.3	Frais d'introduction en bourse	<= 10.625.000 Fcfa Forfait
7.2	Opérations du marché secondaire	
7.2.1	Achat/Vente	0,8 % max. avec min. 1.000 Fcfa Montant de la transaction
		0,6 % max. avec min. 1.000 Fcfa Montant de la transaction
7.2.2	Gestion sous Mandat (Achat/Vente)	0,4 % max. avec min. 1.000 Fcfa Montant de la transaction
7.2.3	Operation pour le compte d' OPCVM	0,8 % max. avec min. 1.000 Fcfa Montant de la transaction
7.2.4	Commission de courtage sur transactions sur dossier	
7.3	Conservation de titre et tenue de compte	
7.3.1	Commission de conservation:	[0,26 % - 0,5 %]
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26 % par an
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26 % par an
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26 % par an
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26 % par an
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26 % par an
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26 % par an
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26 % par an
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26 % par an
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26 % par an
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26 % par an
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26 % par an
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26 % par an
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26 % par an
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26 % par an
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26 % par an
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26 % par an
		<= 10 millions FCFA: 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA: 0,26 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		0,26